



PLAN D'ORGANISATION DE LA RENTRÉE UNIVERSITAIRE 2020-2021

Mise à jour du 17 juillet 2020 – période IV

Table des matières

PREPARATION DE LA RENTREE UNIVERSITAIRE 2020-2021	2
DISPOSITIONS GENERALES DE SECURITE COMPLEMENTAIRES	4
DISPOSITIONS OPERATIONNELLES PRISES POUR LES BÂTIMENTS ET ESPACES DE TRAVAIL ..	7
FERMETURE ADMINISTRATIVE ESTIVALE ET ACTIVITES DE RECHERCHE.....	7
DEFINITION DES RESPONSABILITES	8
PILOTAGE ANIMATION ET SUIVI DU PLAN DE REPRISE DES ACTIVITES SUR SITE.....	9
ACCOMPAGNEMENT DES AGENTS ET DES ETUDIANTS.....	10
VALIDATION, DIFFUSION ET ACTUALISATION DU PLAN DE REPRISE D'ACTIVITES SUR SITES	10
ANNEXES	10

PREPARATION DE LA RENTREE UNIVERSITAIRE 2020-2021

Les dispositions de prévention des risques de contamination mises en œuvre à compter de la rentrée tiennent compte de la situation sanitaire en vigueur à la date de mise à jour du PRAS (Scénario jaune). Elles sont susceptibles d'évoluer selon l'évolution des dispositions réglementaires et en cas d'aggravation de la situation sanitaire. Dans ce cas deux scénarios sont prévus (Scénarios orange et rouge) avec une application locale par site concerné.

- Scénario jaune : mis en œuvre à l'issue des congés d'été (17 Août) et selon le calendrier universitaire 2020-2021 validé par les instances, dès lors que la situation sanitaire est identique à la situation à la date de mise à jour du PRAS
- Scénario orange : mis en œuvre sur décision du Président de l'Université, en lien avec les autorités locales, en cas d'apparition de foyers de contamination dans les communes où est implantée l'URCA ou bien dans les communes de résidence d'étudiants et de personnels de l'URCA, ou en cas de contamination avérée (dépistage positif) chez un agent ou un usager sur un site de l'université.
- Scénario rouge : mis en œuvre sur décision du Président de l'Université, en lien avec les autorités locales, en cas d'apparition de foyers de contamination et ou de nécessité de reconfinement sur un des sites d'implantation de l'URCA.

Les consignes de base applicables dans le cadre du scénario jaune font l'objet de consignes de sécurité destinées aux personnels (annexe 1) et aux étudiants (annexe 2), dont la diffusion sera assurée dès validation. Des consignes complémentaires seront appliquées localement en cas de passage au scénario orange ou rouge.

Thématique	Scénario jaune	Scénario orange	Scénario rouge
Mise en œuvre	<i>Application générale</i>	<i>Application locale sur les sites concernés</i>	
Usage des locaux	Limitation des effectifs dans les espaces d'enseignement et de travail pour garantir la distanciation physique de 1 m. Limitation du brassage des étudiants en organisant la présence des groupes d'étudiants dans la même salle par période d'une demi-journée minimum et idéalement d'une journée (hors cas particulier des TP)	Diminution de la densité de personnels et de public accueilli. Reprise temporaire du travail à distance pour les activités le permettant. Augmentation de la proportion des enseignements à distance	Fermeture des locaux aux étudiants, usagers et aux personnels sauf nécessité impérieuse de service et sur autorisation du président
Usage des espaces extérieurs	Regroupements de personnes autorisés dans le respect des distanciations physiques ou à défaut avec port du masque obligatoire	Regroupements de personnes interdits	Accès interdit aux étudiants, usagers et aux personnels sauf nécessité impérieuse de service et sur autorisation du président
Accueil des personnels	Présentiel sauf situation particulière de personnels fragiles étudiée au cas par cas.	Travail à distance obligatoire pour les personnels se trouvant dans un foyer de contamination et recommandé pour les autres. Suivi déclaratif des présences	Travail à distance obligatoire pour l'ensemble des personnels sauf nécessité impérieuse de service et sur autorisation du président

Thématique	Scénario jaune	Scénario orange	Scénario rouge
Mise en œuvre	<i>Application générale</i>	<i>Application locale sur les sites concernés</i>	
Accueil du public dans les services administratifs	Présentiel possible sur rendez-vous. Port du masque obligatoire pour l'accueillant et la personne accueillie	Présentiel possible sur rendez-vous sauf personnes issues d'un foyer de contamination. Port du masque obligatoire pour tous	Aucun accueil en présentiel
Enseignement	Hybride (Présentiel et distanciel) selon les effectifs maximaux « covid19 » des espaces d'enseignement et dans le respect des consignes de prévention des contaminations.	Hybride avec favorisation du distanciel pour diminuer le nombre d'étudiants en présentiel. 100 % distanciel pour les enseignants et pour les étudiants se trouvant dans un foyer de contamination	Enseignements exclusivement à distance
Accueil des vacataires en charge d'enseignement	Uniquement après finalisation du recrutement. Présentiel possible selon les plannings des enseignements	Enseignements exclusivement à distance sauf cas particuliers (TP non réalisables à distance)	Enseignements exclusivement à distance
Accueil des partenaires hébergés (CROUS, start-up etc.)	Accueil autorisé dans le respect des gestes barrière et de la distanciation physique	Possible sur déclaration préalable (formulaire à compléter) sauf personnes issues d'un foyer de contamination	Impossible sauf cas particulier, avec autorisation préalable du Président
Accueil d'entreprises extérieures ou d'invités	Possible sur déclaration préalable (formulaire à compléter)	Possible sur déclaration préalable (formulaire à compléter) sauf personnes issues d'un foyer de contamination	Impossible sauf interventions d'urgence et maintenance périodique, avec autorisation préalable du Président
Circulation dans les locaux	Port du masque obligatoire pour tous, respect des gestes barrière et des consignes de circulation dans les locaux	Port du masque obligatoire pour tous, respect des gestes barrière et des consignes de circulation dans les locaux	Port du masque obligatoire pour les personnes autorisées à se rendre dans les locaux, respect des gestes barrière et des consignes de circulation dans les locaux
Réunions de travail, réunion des instances	Présentiel possible, distanciel ou mixte recommandé	Distanciel obligatoire ou migration vers un site non concerné par le scénario	Distanciel obligatoire
Jury de thèses	Présentiel, distanciel ou mixte possible	Distanciel obligatoire ou migration vers un site non concerné par le scénario	Distanciel obligatoire
Formation des personnels	Présentiel possible, distanciel ou mixte recommandé	Distanciel obligatoire ou migration vers un site non concerné par le scénario	Distanciel obligatoire

Thématique	Scénario jaune	Scénario orange	Scénario rouge
Mise en œuvre	Application générale	Application locale sur les sites concernés	
Espaces de restauration et de convivialité internes	Ouverts et accessibles dans le respect des gestes barrière	Ouverts et accessibles dans le respect des gestes barrière	fermés
Bibliothèques	Ouvertes et accessibles dans le respect des gestes barrière	Ouvertes et accessibles dans le respect des gestes barrière	fermées
Activités sportives	Autorisées avec priorité pour les enseignements et dans le respect des dispositions spécifiques de prévention selon le type de sport pratiqué (règlement intérieur du SUAPS)	Suspendues sur les sites concernés	Suspendues sur les sites concernés
Activités culturelles	Uniquement au cas par cas sur décision du président après avis du Service prévention des Risques	Suspendues sur les sites concernés	Suspendues sur les sites concernés
Déplacements missions	Autorisés en France et Union Européenne sauf dans les communes où sont déclarés des foyers de contamination selon procédure habituelle, sauf pour l'étranger hors UE, sur autorisation uniquement du président	Autorisés en France et Union Européenne sauf dans les communes où sont déclarés des foyers de contamination selon procédure habituelle, sauf pour l'étranger hors UE, sur autorisation uniquement du président.	Interdits vers et depuis les sites de l'URCA où sont déclarés des foyers de contamination
Colloques et conférences	Uniquement au cas par cas sur décision du président après avis du Service prévention des Risques	Interdits en présentiel sur les sites concernés	
Manifestations étudiantes	Interdites en présentiel sur les sites		
Accès aux locaux des associations étudiantes	Ouvertes et accessibles dans le respect des gestes barrière et sous la responsabilité du président de l'association	fermés	fermés

DISPOSITIONS GENERALES DE SECURITE COMPLEMENTAIRES

Priorité est donnée à la préservation de la sécurité et de la santé de tout agent et étudiant amené à se rendre dans les locaux du fait de son activité professionnelle.

- Les agents considérés comme fragiles du point de vue de leur santé sont autorisés à venir travailler en présentiel sous conditions prises en compte au cas par cas en lien avec le supérieur hiérarchique et la Direction des Ressources Humaines. Cette disposition n'est possible que dans le scénario jaune.
- Les étudiants considérés comme fragiles du point de vue de leur santé sont invités à suivre les cours exclusivement à distance.

- Les agents et étudiants ayant un dépistage positif ne sont pas autorisés à venir en présentiel et jusqu'à la fin de leur maladie et doivent se déclarer via le mail « signalement-coronavirus@univ-reims.fr ».

Dispositifs de prévention des risques de contamination

- Le port du masque est obligatoire pour tous les agents, les étudiants et les intervenants extérieurs dans les espaces communs et lorsque la distanciation physique n'est pas possible.
- Le port du masque est obligatoire en extérieur lors de rassemblements ne permettant pas le respect de la distanciation physique de 1 m entre les participants.
- Le port du masque est obligatoire pendant les TP pour les étudiants, l'enseignant et les agents d'accompagnement.
- La question du port du masque pendant les cours et TD en présentiel, sera tranchée selon les directives nationales en vigueur au moment de la reprise des enseignements.
- Des masques, du gel hydro-alcoolique et des produits désinfectants sont mis à disposition des agents. Des distributeurs de gel sont à disposition des étudiants dans les bâtiments. Un suivi des stocks de produits et équipements est assuré par le service environnement de travail de la DPLDD, pour anticiper tout risque de rupture de stocks.
- Les étudiants doivent venir avec leurs propres masques de protection.
- Le référent « kitcovid » désigné sur chaque site dispose d'une lettre détaillant ses missions. Il est en charge de gérer un stock local de masques et de gel hydro-alcoolique fourni par le service environnement de travail de la DPLDD. Il assure également la centralisation des commandes concernant les autres équipements de prévention des risques de contamination pour le site (affiches, produits désinfectant, dispositifs de marquage au sol etc.). Il transmet ces commandes via l'adresse dédiée kitcovid@univ-reims.fr, puis en assure la réception et la distribution.
- Les agents recevant des masques alternatifs lavables et réutilisables sont chargés d'en assurer le nettoyage dans le respect des préconisations en vigueur (lavage à 60 °C pendant 30 minutes minimum, séchage au sèche-linge ou à défaut au sèche-cheveux). Un document d'information leur est fourni à cet effet.
- Les enseignants et vacataires devant assurer des enseignements en présentiel sont invités à retirer auprès du référent « kitcovid » de leur site d'exercice, une mallette kitcovid pédagogique individuelle préparée à leur intention, comprenant d'une part du matériel de prévention des risques de contamination (masques jetables, gel hydro-alcoolique, produits désinfectants) et d'autre part, du matériel pédagogique personnel (craies, feutres, dispositifs d'effaçage) leur permettant d'être autonomes lorsqu'ils doivent changer de salle de cours.
- L'organisation des enseignements en présentiel doit permettre d'éviter les risques de contamination liés au brassage des étudiants, par la mise en œuvre des dispositions suivantes :
 - Augmentation des amplitudes horaire d'accueil permettant un décalage des heures de début et de fin de cours pour échelonner les arrivées et départs des étudiants ;
 - Attribution de salles par groupes en respectant l'effectif maximal admissible permettant de respecter la distanciation physique, au minimum par demi-journée et si possible par journée entière, hors cas particulier des TP.
- Concernant les activités expérimentales, seules sont autorisées celles pour lesquelles les agents disposent des Equipements de Protection Individuelle requis (blouses, gants, lunettes de sécurité, masques de protection adaptés). La mise à disposition de ces EPI aux agents est assurée par les laboratoires concernés sous la responsabilité des directeurs d'unités. La mise à disposition ou non des EPI aux étudiants relève des responsables de diplômes et directeurs de composantes. L'accès aux salles de TP est conditionné au port des EPI nécessaires aux activités qui s'y déroulent.

- Les espaces d'enseignement et de travail ainsi que les espaces de vie étudiante, de restauration et de détente doivent être aménagés de sorte à garantir une distanciation physique d'un mètre en côte à côte et en face à face. L'effectif maximum accueilli dans chaque espace doit être déterminé en conséquence et affiché.
- Les regroupements dans les espaces extérieurs sont possibles dans le respect de la distanciation physique ou à défaut par le port du masque. Il est particulièrement demandé aux fumeurs et vapoteurs de ne pas se positionner à proximité des entrées et sorties de bâtiments pour éviter tout brassage avec les usagers et personnels de passage.
- Une formation en ligne spéciale « Covid-19 et reprise d'activité » est proposée à tout agent concerné par une reprise d'activité en présentiel. La formation peut également être ouverte aux étudiants. Différents documents d'information et différentes consignes en lien avec la prévention des risques de contamination sont également mis à disposition des agents.
- L'URCA recommande à ses personnels et étudiants l'utilisation de l'application StopCovid. C'est une application qui s'inscrit dans le plan global de déconfinement du Gouvernement dans le contexte de l'épidémie de Covid-19. Ses objectifs sont de se protéger individuellement, de protéger les autres, et de soutenir les efforts des soignants et du système de santé pour stopper au plus vite les chaînes de contamination et éviter une deuxième vague de l'épidémie de Covid-19. Mercredi 27 mai, l'Assemblée nationale et le Sénat se sont prononcés en faveur du déploiement de StopCovid. Depuis le mardi 2 juin, l'application StopCovid est disponible au téléchargement sur l'Apple Store et le Google Play.

DISPOSITIONS OPERATIONNELLES PRISES POUR LES BÂTIMENTS ET ESPACES DE TRAVAIL

Les principes généraux sont les suivants :

- Nettoyage (société de ménage ou personnel interne de ménage selon le bâtiment) et vérification des installations techniques des bâtiments (équipes techniques du site, entreprises de maintenance), préalablement à la réouverture. Opérations pilotées par la DPLDD.
- Entrée et sortie du bâtiment séparées dans la mesure du possible.
- Installation à chaque entrée de chaque bâtiment, d'un distributeur de gel hydro-alcoolique de grande capacité (5 l) et vérification régulière de son bon fonctionnement et de son approvisionnement.
- Marquages au sol et sur les portes permettant la mise en place d'un sens unique de circulation lorsque c'est possible, ou au minimum pour « serrer à droite » dans les couloirs et les escaliers.
- Maintien d'un maximum de portes ouvertes tant que possible dans le respect des règles de sécurité incendie et sanitaire des laboratoires.
- Affiches dans les circulations et sur les portes des locaux.
- Nettoyage et désinfection à raison d'une ou deux fois par jour, selon la fréquentation des locaux, selon le cas par l'entreprise de nettoyage ou par des personnels des équipes de ménage de l'université des sanitaires et des points de contact des locaux communs (poignées de portes, digicodes, rampes d'escaliers, robinets etc.) et réapprovisionnement en savon, papier WC et essuie-mains.
- Ventilation permanente des locaux disposant d'une ventilation mécanique 24h/24 et 7j/7 (pilotage des installations de ventilation assuré par les sociétés COFELY et DALKIA).
- Arrêt des dispositifs de ventilation à recirculation dans la mesure du possible.
- Ventilateurs mobiles interdits, climatisation de confort interdite.
- Aération des locaux par ouverture des fenêtres pendant au moins 15 minutes au moins une fois par jour dans les bureaux et à chaque changement de groupe dans les espaces d'enseignement.

FERMETURE ADMINISTRATIVE ESTIVALE ET ACTIVITES DE RECHERCHE

Pendant la période de fermeture administrative d'été de l'université, les unités de recherche qui ont besoin de poursuivre leur activité doivent se signaler auprès de la direction de la recherche et de la direction des services administratifs concernée. Les opérations de ménage et de désinfection quotidiennes ne pouvant pas être assurées, les directeurs d'unités sont invités à organiser ces opérations de ménage au sein des locaux utilisés, avec les produits et selon un protocole fourni par la DPLDD, en lien avec les personnels de l'unité.

DEFINITION DES RESPONSABILITES

La bonne application du PRAS nécessite de définir qui est responsable de quoi afin que les actions mises en œuvre soit correctement coordonnées.

Responsabilité	Responsables
Mise en œuvre des dispositions relatives à l'organisation de l'établissement selon l'évolution de la situation sanitaire	Président, en concertation avec les responsables de sites, directeurs de composantes et d'unités concernés
Dispositions relatives à la fermeture et la réouverture de campus et bâtiments selon l'évolution de la situation sanitaire	Président, en concertation avec les responsables de sites, directeurs de composantes et d'unités concernés
Organisation de la circulation dans les locaux, de la limitation des effectifs dans les espaces communs et d'enseignement. Affichage des consignes de prévention des risques de contamination.	Directeurs et chefs des services administratifs des sites et composantes, en lien avec la DPLDD
Organisation des enseignements en présentiel et distanciel et adaptation des dispositifs d'enseignement selon l'évolution de la situation sanitaire	Directeurs des composantes en lien avec les chefs de départements et les responsables de diplômes
Mise à disposition et réapprovisionnement de masques, de gel hydro-alcoolique, produit désinfectant et autres équipements de lutte contre le risque de contamination sur les sites	Référents « kitcovid » nommés et missionnés à cet effet, en lien avec les directeurs et chefs des services administratifs et la DPLDD (liste en annexe)
Organisation du fonctionnement des services et unités de recherche, application et respect des règles de prévention des contaminations	Chefs de services et directeurs d'unités
Information des personnels concernant le PRAS et les consignes de sécurité à mettre en œuvre pour la prévention des contaminations	Chefs de services et directeurs d'unités
Prévention des risques dans l'accueil des étudiants et leurs parents ¹ en présentiel en cas de nécessité	Directeurs et chefs des services administratifs concernés
Prévention des risques liés à l'accueil en présentiel de vacataires	Directeurs des composantes en lien avec les chefs de départements et les responsables de diplômes
Prévention des risques liés à l'accueil en présentiel d'autres personnes extérieures à l'établissement (intervenants d'entreprises extérieures ou d'autres établissements – hors vacataires)	Les personnes ayant invité les extérieurs et chargées de leur accueil et le directeur de l'unité ou le chef de service de la structure d'accueil
Respect par les étudiants des règles de prévention des contaminations pendant les enseignements en présentiel	Les enseignants et vacataires en charge de l'enseignement
Respect par les étudiants et les personnels des règles de prévention des contaminations dans les espaces communs et les circulations	Responsabilité individuelle de chacun avant tout. Rappel des règles par les directeurs ou chefs des services administratifs des sites et composantes
Respect des règles de prévention des contaminations dans les locaux mis à disposition d'autres organismes hébergés (CROUS, start-up...)	Le directeur de l'organisme concerné

¹ Concerne uniquement les étudiants mineurs

PILOTAGE ANIMATION ET SUIVI DU PLAN DE REPRISE DES ACTIVITES SUR SITE

A compter du 20 avril, un comité de pilotage et de suivi du plan de reprise d'activité sur sites (PRAS) a été mis en place. Depuis le 27 avril, ce comité se réunit régulièrement en visioconférence. Il est composé de :

- Guillaume GELLE, président de l'université
- Thierry LETELLIER, 1^{er} vice-président en charge du patrimoine et des moyens
- Olivier DUPERON, vice-président du CA et Fonctionnaire Sécurité Défense
- Laurent LUCAS, vice-président pour la recherche
- Aurore NASRI, directrice de cabinet du président
- Jean PIERI, directeur général des services (DGS)
- Isabelle SOLER, chargée de mission auprès du DGS
- Sandrine GOURNAY, directrice de la DPLDD
- Fabien ROLLAND en charge du service environnement de travail au sein de la DPLDD
- Karelle MASCRET, directrice de la recherche
- Virginie BRÛLE PINTAUX, directrice des services administratifs du pôle santé
- Tamar BALAN, directrice des services administratifs du campus du Moulin de la Housse
- Alexandra LUZI, directrice des services administratifs de l'UFR Droit et Science Politique, représentant le campus Croix Rouge
- Romain LEROI, directeur adjoint de la DRH
- Marie-Odetta VICTOR, directrice de la communication
- Carole CORPEL, directrice des affaires juridiques
- Vincent CONRAD, conseiller de prévention, chef du service prévention des risques

Le comité qui a élaboré le PRAS, est en charge de suivre sa mise en œuvre et d'assurer son adaptation et sa mise à jour en fonction de l'évolution de la situation concernant la pandémie, concernant les directives nationales et la situation locale. Le comité assure le suivi de l'évolution des dispositions relatives au déconfinement dans les secteurs de la recherche, de l'enseignement et de l'administration.

Dans le cadre du suivi du PRAS et d'une démarche d'amélioration continue, le comité qui a élaboré ce document se réunit régulièrement pour :

- faire un point de situation, notamment sur l'évolution des dispositions réglementaires et de la situation sanitaire au niveau national et régional, en vue d'adapter la position de l'URCA en conséquence.
- faire un point de situation et proposer des évolutions, voire des recadrages, par rapport aux remontées de terrain assurées soit par les directions des services administratifs des composantes concernées, soit par les agents des équipes de ménage et de logistique de la DPLDD, soit lors des contrôles inopinés réalisés par des personnels.
- Actualiser le PRAS et ses annexes selon l'évolution de la situation, et communiquer ces actualisations aux instances et au personnel.

ACCOMPAGNEMENT DES AGENTS ET DES ETUDIANTS

Le SUMPPS et la cellule temporaire d'accompagnement restent opérationnels et à disposition de tout étudiant (pour le SUMPPS) et de tout agent (pour la cellule d'accompagnement), et plus particulièrement ceux qui rencontreraient des difficultés ou des craintes pour leur santé et leur sécurité. Toute sollicitation fera l'objet d'un traitement individuel, en lien étroit avec le responsable du diplôme de l'étudiant ou le chef de service de l'agent concerné.

Les directeurs-trices d'unités et de composantes, et les chef-fe-s de services sont invités à prendre le temps au cours d'une réunion de service de faire un « débriefing » sur la période de pandémie et les grands changements qu'elle a entraînés dans le cadre de l'activité professionnelle pour chacun. Les échanges doivent permettre notamment de relever les points positifs issus de cette situation (avantages du travail à domicile, découverte de nouveaux logiciels etc.) et de réfléchir à les intégrer dans une nouvelle organisation du travail pour les mois à venir.

Un guide du manager en situation de déconfinement est proposé en annexe 6.

VALIDATION, DIFFUSION ET ACTUALISATION DU PLAN DE REPRISE D'ACTIVITES SUR SITES

Ce PRAS et ses annexes font l'objet de mises à jour progressives selon l'évolution de la situation.

La version initiale a été présentée pour avis au CHSCT de l'établissement le jeudi 7 mai 2020 et au CT le 15 mai, puis au CA le 19 mai pour information. Une mise à jour a fait l'objet d'un avis favorable unanime du CHSCT en date du 19 juin. Le présent document et ses annexes sont présentés pour avis du CHSCT (avis favorable à l'unanimité) et du CT le 17 Juillet (avis favorable avec une abstention) et pour information au CA le 21 juillet. Il est diffusé à l'ensemble des personnels en fonction des mises à jour successives.

ANNEXES

- ANNEXE 1 : Consignes générales de sécurité remises à chaque agent pour la reprise des activités à compter du 17 août, à l'issue des congés d'été.
- ANNEXE 2 : Consignes générales de sécurité remises à chaque étudiant pour la rentrée universitaire sur un site de l'URCA.
- ANNEXE 3 : Protocole à suivre en cas de suspicion de contamination d'un agent ou d'un étudiant.
- ANNEXE 4 : liste des référents « kitcovid » des sites de l'URCA.
- ANNEXE 5 : Synthèse des plans de reprise des enseignements de chaque composante.